

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,  
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;  
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de  
Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République  
Française le 16 avril 2026 ;

## DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Diarra FALL, Responsable Adjointe de la Division Offres et Services Datas, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Offres et Services Datas visées au recueil d'organisation et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Signé à Nairobi (Kenya), le 11 mai 2026 à 10 heures  
En un exemplaire original

**Le Directeur Général**  
**Christophe LECOURTIER**